



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## insecticides

Question écrite n° 83483

### Texte de la question

M. Frédéric Reiss souhaite interpeller M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet des effets néfastes de certains insecticides utilisés en traitement de semence. Il semble en effet que le ministère ait entamé une procédure d'urgence pour l'homologation d'un insecticide appelé le « Poncho-Mais ». La molécule active de ce dernier, la clothianidine, est apparemment tout aussi toxique que les molécules interdites récemment, l'imidaclopride et le fipronil. Le Gaucho, insecticide fondé sur ces molécules, a été petit à petit interdit pour les différents types de culture entre 1999 et 2004 en raison des risques qu'il représentait pour l'environnement. Pour ces raisons, les apiculteurs s'inquiètent de cette nouvelle menace pour les abeilles et l'équilibre environnemental. Dans ces circonstances, et en vertu du principe de précaution inscrit récemment dans la Constitution, il souhaite connaître les mesures envisagées concernant la vérification de la nocivité de ce produit.

### Texte de la réponse

Au mois de janvier dernier, à la suite des résultats favorables de l'évaluation scientifique communautaire, la clothianidine a été inscrite sur la liste des substances actives autorisées dans l'Union européenne. En France, les dossiers des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active clothianidine ont été soumis à la Commission d'étude de la toxicité, structure nationale d'évaluation des risques scientifiques. Celle-ci a requis des compléments d'information des entreprises productrices pour ce qui concerne le risque pour les organismes aquatiques et les abeilles. Par conséquent, le ministère de l'agriculture et de la pêche a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation scientifique nationale avant de prendre toute décision concernant l'éventuelle homologation de produits phytopharmaceutiques contenant de la clothianidine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Reiss](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83483

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 2006, page 406

**Réponse publiée le :** 16 mai 2006, page 5138